

---

# PROCÈS-VERBAL

## C.E.P.

### DU 2 DÉCEMBRE 2019.

---

Présents :

GERARD Claudy  
FOULON Frank  
MUTSERS Luc  
ABEELS Willi  
JURCABA Yvan  
GERARD Jean-Luc  
HEYLIGEN Raymond  
LONEUX Martine  
GROS Nathalie  
BOUTON Nicolas  
MIGNON Fabrice

Président de province  
Président Sportif  
Trésorier  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administratrice  
Administratrice (empêchée)  
Candidat administrateur (observateur)  
Secrétaire

Absent(s) :

-

Excusé(es) :

ANKRI Jérémie (indisponibilité temporaire)  
BEBERMANS Louis (malade)

Président Administratif  
Administrateur

---

# **ORDRE DU JOUR**

---

- 1. APPROBATIONS P.V.**
- 2. ADMINISTRATIF**
- 3. DISCIPLINAIRE**
- 4. C.H.P.L.**
- 5. CP'S ETÉ 2020**
- 6. COUPE DE PROVINCE**
- 7. F.B.F.P.**
- 8. F.P.J.L.**
- 9. TRÉSORERIE**
- 10. TO DO LIST**
- 11. DIVERS**

## 1. Approbation Procès-Verbal

*PS : rien de particulier puisqu'il était absent lors de la dernière séance mais demandera quelques explications lors du point « Divers ».*

*Aucune autre remarque n'est émise et le P.V. 09-2019 est approuvé à l'unanimité par les administrateurs.*

*Le P.V. sera publié par le secrétaire sur le site provincial.*

## 2. Administratif.

Certificat de bonne vie et mœurs - Nicolas BOUTON.

*Le secrétaire rappelle au candidat administrateur, BOUTON Nicolas, de lui fournir au plus tôt un certificat de bonne vie et mœurs comme il prévu au statut en vue de la préparation de l'A.A.O. 2020.*

*L'intéressé informe que le document sera en sa possession pour le vendredi 6 décembre au plus tard.*

Candidatures A.A.O. 2020.

*Date butoir des candidatures : 30-11-2019*

*Candidature reçue : B05 – La Boule Vottemoise*

*Le B05 – La Boule Vottemoise est désigné comme organisateur de l'A.A.O.2020 du 25-01-2020.*

*L'ordre du jour est présenté par le secrétaire et approuvé par tous les administrateurs.*

*(Sauf point « Modifications au R.O.I » qui est supprimé. → voir point « Traitement To Do List)*

*Envoi du courrier de convocation, de l'ordre du jour & document de procuration par le secrétaire avant le 25-12-19.*

*La vérification aux comptes 2019 sera effectuée début janvier (vérificateurs convoqués par le trésorier)*

*Le rapport financier sera transmis au secrétaire qui ventilerà vers les clubs.*

Préparation A.A.O. 2020.

*Le Roadbook ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'A.A.O. seront préparés par le secrétaire.*

## 3. Disciplinaire.

Décisions prises par :

La « Commission C.H.P.L. »

*Dossier DE GROM Stéphane (B22) – Abandon de jeu et Menaces*

*Renseignements pris auprès du Conseil de la FBFP (Maître Henkinbran), les 2 faits peuvent être traités (CHPL & Conciliateur provincial).*

*Pour abandon de jeu → Décision du Conciliateur provincial → 1 journée de suspension (J8 du vendredi) et 25€ d'amende au joueur*

Le « Conciliateur provincial »

*Pour menaces proférées lors de cette rencontre → Décision du Conciliateur provincial → Dossier envoyé à la Commission de discipline de la FBFP (catégorie supérieure aux catégories 1 à 4)*

## Transmission aux clubs du fichier des punis

Transmission aux clubs de la liste des punis en date du 08-11-2019

La FBFPP précise que cette liste ne peut être ni affichée ni diffusée (voir nouvelle réglementation RGPD concernant les informations à caractère personnel)

Elle ne doit être accessible qu'aux responsables des clubs qui gèrent les inscriptions aux différents tournois ou compétitions amicales ou officielles.

Pour rappel, les suspendus ne peuvent participer qu'aux entraînements de et dans leur club.

## 4. C.H.P.L..

### **Forfait général « La Moisson 4 » – « Division 10 « - « + de 48/50 ans ».**

Tous les clubs ont été informés via mail

Remise des résultats à 0 - 0 pour cette équipe comme prévu dans le règlement.

Pénalité de 250€ sera reprise dans l'état des pénalités de la période 2.

### **Rencontre Moisson 4 – Blegny 7 du mercredi 30/10/2019 (J4)**

2 décisions :

Pour le B43 et la joueuse DALLA CORTE Catherine :

Décision 1 : Commission C.H.P.L.

Pour avoir participé à une rencontre dans une division inférieure en étant reprise dans une liste constitutive des 9 de base, supérieure à cette division, la « Commission CHPL » a décidé que :

La rencontre La Moisson 4 / Blegny 7 – Division 10 est perdue pour l'équipe visitée (Article IV.2.8 du règlement C.H.P.L. 2019/2020)

Dans ce cas de figure, il est bien entendu que le score ne sera pas adapté suite au forfait général de l'équipe 4 déclaré en date du 20 novembre 2019.

Sanction pour la joueuse DALLA CORTE CATHERINE d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une joueuse inscrite dans une liste constitutive des 9 de base et participant à une rencontre dans une division inférieure. (Article IV.2.9 du règlement C.H.P.L. 2019/2020) - (Catalogue des pénalités : point 18 – IV.2.8)

Sanction pour le club d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une joueuse inscrite dans une liste constitutive des 9 de base et participant à une rencontre dans une division inférieure. (Article IV.2.9 du règlement C.H.P.L. 2019/2020) - (Catalogue des pénalités : point 18 – IV.2.8)

Décision 2 : Conciliateur provincial

Suite au contrôle effectué par Willi Abeels, il apparaît que le document original (**ANNEXE 1**) a été sans aucun doute possible modifié après la rencontre et ne correspond pas au double (**ANNEXE 2**) délivré à l'équipe visiteuse :

\* équipe L3 sur document original : case 2<sup>ème</sup> joueur : ZOTTI Romano (licence : 8303)

\* équipe L3 sur double (Blegny) : case 2<sup>ème</sup> joueur : DALLA CORTE Catherine (licence : 9940)

Pour suspicion de falsification de document officiel, décide que cette affaire est hors catégories autorisées (1 à 4) et transmet le dossier à la « Commission de discipline » de la Fédération Belge Francophone de Pétanque (F.B.F.P.) pour suite à donner.

Catégorie 5 : Reproduction ou falsification de documents officiels par un membre effectif ou adhérent.

Question Administrateur Yvan JURCABA : Ne peut-on pas régler ce problème en interne ?

Réponse P.S. : De manière à rester cohérent et irréprochable, non !

Le P.S. rappelle aux contrôleurs de ne pas accepter des modifications aux feuilles de matchs qui auraient été tipexées. A chaque réunion d'information CHPL, le rappel est d'ailleurs fait aux clubs.

Il est prévu en cas d'erreur et afin d'éviter des amendes, d'apposer un astérisque à côté de la case où l'erreur a été commise et reporter cet astérisque en case « Remarques » pour y notifier l'erreur.

Le secrétaire rédigera les courriers à l'attention de la joueuse, du club et du secrétariat fédéral pour transmission à la « Commission de Discipline de la FBFB ».

#### Retards transmission des feuilles de matchs

Vu les grèves rencontrées chez Bpost, les transmissions tardives pour les feuilles de matchs des journées 4, 5 et 6 du mercredi et 5,6 du vendredi ne seront pas pénalisées.

#### Distribution courrier BPOST.

A partir de mars 2020, la distribution sera selon les médias prévues 2 fois par semaine.

Le délai de transmission des feuilles de matchs CHPL et coupe est à revoir pour la prochaine saison. Ce point est à porter à la « To Do List Sportive »

#### Indisponibilité des installations à Pepinster le 18-12-2019. (ANNEXE 3)

Indisponibilité des installations du club (coupure de courant) suite au remplacement d'une cabine (haute tension) dans la maison de repos joutant le club. De ce fait, si une remise de match devait être planifiée en date du 18/10/19, le club informe qu'il ne pourrait recevoir « At Home ».

#### Mail Schuytener Daniel (B37) concernant inscription des réserves dès le 1<sup>er</sup> tour

Monsieur Schuytener Daniel indique que lors de la rencontre Pepinster 6 – Hannut 5 du 15/11/2019, le capitaine de Pepinster a indiqué dès le 1<sup>er</sup> tour les réserves L1, L2 et L3. Il demande des précisions quant à cette pratique.

Réponse du P.S. : rien n'empêche à une équipe d'indiquer les réserves dès le début tout en sachant que l'attribution des réserves reste immuable et ne pourra donc être modifié en cours de rencontre.

#### Contact responsable Tivoli avec secrétariat

André QUODBACK, responsable du B11 – PC Tivoli informe qu'il a reçu par retour de courrier (Bpost) la feuille de match de la rencontre de la journée 7 du vendredi avec la mention « Adresse Inconnue ». Il indique que l'adresse, après vérification est pourtant correcte.

Réponse secrétariat : renvoyer au secrétariat la feuille de match et l'enveloppe d'envoi. Si toutes les informations données s'avèrent exactes, aucune amende ne sera portée au compte du B11 – PC Tivoli.

#### Intervention Raymond Heyligen – rencontre Spa 2 / Vottem 3 du vendredi 8/11/2019 – Division 8

R.Heyligen demande au C.E.P s'il conçoit qu'une équipe composée de 2 joueurs (malgré le fait que des réserves soient inscrites sur la feuille de match) (ANNEXE 4), remporte ses 3 matches ?

Réponse collégiale : Oui et rien n'empêche une équipe d'évoluer à 2 joueurs. La possibilité que les réserves soient inscrites mais non-présentes au départ de la rencontre peut expliquer que cette équipe ait évolué à 2 joueurs. De ce fait, pas de sanction à l'équipe, la feuille de matches étant correctement remplie et signées par les 2 capitaines.

## 5. CHAMP. ÉTÉ 2020.

#### Calendrier Eté 2020 :

Le P.S. prend la parole et indique que pour ce point, il anticipe le point repris dans la « To Do List » où la proposition de création de districts a été traitée lors de la réunion des présidents le 18 novembre dernier.

Il souligne que cette proposition est faite dans l'unique but de rééquilibrer l'attribution des « Championnats provinciaux » et de la « Journée finale de la Coupe » Il n'est pas question de supprimer ou modifier la composition des régionales qui pour certaines d'entre-elles ont contribué d'une manière ou d'une autre à la création et au bon fonctionnement de la régionale (caisse particulière, etc.).

Il trouve en effet anormal qu'une régionale se voit attribuer régulièrement un CP vu le nombre restreint de clubs dans cette régionale (exemple typique : la régional Basse-Meuse composée seulement de 2 clubs) alors que dans d'autres régionales, composées de beaucoup plus de clubs, ceux-ci doivent attendre plusieurs années avant de se voir attribuer un championnat provincial ou une finale de coupe de province.

Vu le nombre actuel de clubs (27) et leurs situations géographiques (**ANNEXE 5**), le P.S. propose de créer 3 districts composés chacun de 9 clubs (**ANNEXE 6**):

District Ouest - District Centre - District Est

La création de ces districts entraînerait la modification du fichier des tours cycliques qui auparavant reprenait les attributions des championnats provinciaux et de la journée finale par régionale. (**ANNEXE 7**)

Le calendrier d'été serait aussi réalisé avec l'attribution par district.

En **ANNEXE 8**, le calendrier d'été provisoire modifié en ce sens. (3 organisations par district)

A signaler que sur proposition du P.A. entre-autre, une 9<sup>ème</sup> organisation a été créée (C.P. Interclubs + de 48/50 ans) qui se déroulerait à la date du mercredi 2 septembre 2020.

Cette organisation est selon le P.S., celle qui rencontrerait le plus grand succès par rapport à un CP de tir ou encore un CP Jeunes.

Comme auparavant, si aucun club de district ne posait sa candidature pour les CP's lui étant dévolus, l'appel à candidatures se ferait dans les 2 autres districts.

Le P.S. demande aux administrateurs les remarques sur ce projet.

Tous acquiescent et soulignent l'excellent travail réalisé par le P.S.

Le projet étant approuvé, celui-ci sera présenté par le P.S. en Assemblée Annuelle Ordinaire du 25 janvier prochain. Pour une question de facilité, toutes les inscriptions aux championnats provinciaux seront clôturées à 19h00, le vendredi qui précède la compétition.

Le secrétaire et le P.S. modifieront les règlements et formulaires d'inscriptions en ligne après l'élaboration définitive du calendrier d'été 2020.

## 6. Coupe de province.

### Journée finale

A l'issue de l'Assemblée Annuelle Ordinaire de province, le secrétaire enverra un courrier aux clubs pour les candidatures à l'organisation de la journée finale de la coupe qui se déroulera le 15 mars 2020.

Date butoir pour les candidatures : fixée au 29 février 2020.

Lors de la réunion CEP du 2 mars 2020, le club organisateur sera désigné.

Le secrétaire en informera tous les clubs par courrier.

## 7. F.B.F.P.

### Licences électroniques

*Dans le cadre des nouvelles licences électroniques, la F.B.F.P. a informé par voie officielle qu'une formation sera dispensée aux secrétariats provinciaux et aux clubs. (Mail du 30/10/2019). Affaire à suivre.*

*Bonjour Fabrice,*

*Notre projet de licences "électroniques" avance à grands pas et nous allons bientôt devoir transférer les données de nos clubs et membres vers le nouveau programme.*

*Dans ce cadre, chaque club aura "sa" page qu'il pourra gérer directement mais, dans un premier temps, les données de base doivent être encodées.*

*En annexe, tu trouveras un fichier Excel qu'il faudrait compléter consciencieusement en suivant le modèle joint (première ligne colorée). Lorsqu'il sera terminé, merci de bien vouloir le sauvegarder et me le renvoyer pour dimanche soir au plus tard si possible.*

***Vous serez informés et formés (ainsi que les clubs) pour utiliser cette application.***

*Bon travail et encore merci pour ton aide.*

*Dominique*

### Suppléant liégeois à la C.D. de la F.B.F.P.

*Le secrétaire fédéral qui a rencontré Raymond Heyligen pense que c'est le CEP qui devrait proposer un ou des candidats pour la Commission de discipline plutôt que demander aux clubs de proposer "n'importe qui" ... Raymond Heyligen l'a informé que Christophe DUPONT (B06) licence 1820 serait intéressé.*

*Le Président demande R.HEYLIGEN qu'il informe l'intéressé de transmettre sa candidature au secrétariat provincial de telle manière à la transmettre aux instances fédérales qui le convoqueront très certainement afin d'y être entendu pour connaître ses motivations.*

## 8. F.P.J.L.

### ROI - FPJL

*Ce point toujours en attente de finalisation est à porter à la « To Do List administrative »*

## 9. Trésorerie.

### Pénalités période 1.

*Pénalités période 1 (octobre) --> courriers envoyés aux clubs (date butoir pour contestation : 04-12-2019).*

*A ce jour, 3 contestations ont été reçues par le secrétariat provincial.*

*B37 (HANNUT) - B04 (OMAL) - B21 (BLEGNY)*

*Après contact avec les instances de vérifications, ces 3 contestations sont jugées « RECEVABLES ».*

*Les états de frais ont été adaptés et renvoyés aux clubs concernés.*

*Le fichier récapitulatif des amendes a également été adapté et sera envoyé le 05/12 (date butoir : 04/12) au trésorier pour établir des factures et envoi aux clubs.*

### Pénalités période 2.

*A l'issue de la période 2 et quand il sera en possession des relevés des erreurs (Novembre et décembre), le secrétaire rédigera les états de frais à transmettre aux clubs.*

## 10. To Do List.

La « To Do List » a été traitée par les Présidents et secrétaire le 18 novembre 2019.  
Le compte-rendu (**ANNEXES 9**) est présenté aux administrateurs.

Le trésorier Luc MUTSERS prend la parole et indique que cette « To Do List » ne doit pas uniquement être traitée et décidée par les Présidents. Il faudrait impliquer plus d'administrateurs pour les décisions à prendre en créant des cellules sportives et administratives.

De plus, il indique que le canevas de cette « To Do List » n'est pas réalisé comme il devrait l'être.

- Réalisation d'une « To Do List » sportive
- Réalisation d'une « To Do List » administrative
- Priorité à attribuer à chaque tâche
- Date d'entrée à la « To Do List »
- Date de traitement

Le P.S. indique que jamais une décision n'est prise sans l'aval du C.E.P.  
Tous les points sont toujours soumis au C.E.P. pour approbation.

Il est d'accord ainsi que le Président de province pour la proposition de revenir à des cellules sportives (CHPL et sportive en général) et administratives mais note que cela engendrera une plus grande implication des administrateurs tant au niveau travail que présences aux réunions, qui se verraient plus nombreuses.

A ce sujet, le secrétaire indique que cette formule de cellules administratives et sportives a déjà existé mais qu'elle avait été très vite rejetée par la majorité des administrateurs prétextant un manque de temps pour les nombreuses participations aux diverses réunions.

Il indique aussi que c'est la première remarque sur le canevas de la « To Do List » depuis qu'il assume le secrétariat provincial.

### Point « Modification du R.O.I. »

Mandat pour plus de 2 administrateurs de province du même club lorsque le quorum de 13 administrateurs comme prévu au R.O.I. n'est pas atteint.

Le trésorier refuse d'approuver ce point invoquant le risque de mainmise d'un club lors de décisions à prendre alors que le C.E.P. serait peut être réduit pour diverses raisons (absences, maladies ou travail d'administrateurs)

Le Président acte et décide donc de supprimer le point « Modifications au R.O.I » à l'ordre du jour pour l'Assemblée Annuelle Ordinaire 2020 ».

Le secrétaire modifiera l'ordre du jour présenté en vue de l'envoi des convocations aux clubs.

Point à rediscuter ultérieurement.

Vu la longue discussion engendrée par le canevas de la « To Do List » et la répartition des tâches, seul les points « Districts » & « Modifications R.O.I » ont été traités. Une réunion d'urgence devra donc être planifiée afin d'entériner ou pas, tous les points urgents de la « To Do List ».

## 11. Divers.

### REMARQUES/QUESTIONS/REPOSES :

#### Remarque Président sportif :

Après avoir lu le rapport de la séance CEP du mois de novembre , le P.S. s'étonne des déclarations de Yvan JURCABA où il indique qu'il trouve regrettable, la décision du P.S. de ne pas permettre à un joueur repris dans une liste constitutive des 9 joueurs de base et qui n'avait jamais été inscrit sur une feuille de matche de jouer dans une division inférieure alors que nous avons déjà à plusieurs reprises dérogé au règlement.  
(A noter que pour cela, il fallait et le remplacer par un autre joueur dans la liste des 9).

Il interpelle Yvan JURCABA et lui demande de lui citer un cas où le C.E.P. aurait dérogé au règlement !  
→ Pas de cas ou d'exemple cité par l'intéressé.

Le P.S. indique également à chacun des administrateurs de prendre ses responsabilités.  
En effet, trop souvent, lorsqu'une décision collégiale est prise au sein du C.E.P., certains administrateurs se dédouanent de la décision en indiquant aux responsables des clubs et/ou joueurs, qu'ils n'étaient pas d'accord avec la décision prise. « Assumez vos responsabilités »

Le point « Remarques P.S. » est clos.

#### Remarque Raymond Heyligen :

Raymond Heyligen s'étonne de l'absence depuis plusieurs séances du Président Administratif, Jérémie Ankri et demande des explications, son travail devant être assuré par d'autres administrateurs.

Le P.S. lui indique que c'est vrai et reconnaît qu'il aurait peut-être dû en informer les membres du comité mais qu'au vu des raisons personnelles invoquées par Jérémie Ankri, il avait cru bon de ne pas en parler.

Sans donc parler des raisons personnelles, le P.S. indique que le P.A. a demandé une mise en disponibilité de +/- 3 mois avant de revenir vers nous pour indiquer s'il continuerait ou pas son mandat.

Le point « Remarques Raymond Heyligen » est clos.

#### Demande secrétaire :

Le secrétaire sollicite (déjà demandé) l'achat d'un rétroprojecteur qui s'avère utile en plusieurs circonstances

- Présentations diverses lors de réunion d'informations C.H.P.L.
- Présentations diverses lors d'A.A.O.
- Formation des clubs à l'utilisation du site provincial
- Dans un avenir proche, utilisation de la plateforme ICLUB (gestion des affiliés au sein des clubs)
- divers

Ce point n'a pas été traité.

Le point « Demande secrétaire » est clos.

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h10.

Prochaine séance CEP : lundi 6 janvier 2020 – 19h30

# C.H.P.L.

-3-11-2019



DATE : 30.12.2019 DIVISION : ...A.O...  MERCREDI  VENDREDI

VISITE : R.P.C. LA MOISSON N° EQ : 4 MAT : 643  
CAPITAINE : LEDOUPPE GILBERTE N° LIC : 5691

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	LEDOUPPE	GILBERTE	5691
	FAIRON	MARCELLE	8598
	GEORGAS	GIOVANNI	5830
L2	BACZKIEWICZ	STEFAN	8600
	BRAET	EMMA	6529
	NOEL	ROBERT	6525
L3	D'ARCANO	CALORENO	4639
	ZOTTI	ROMANO	8303
	DATTAS	MARCELLE	3019

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

/	/	/	/
/	/	/	/
/	/	/	/

VISITEUR : BLEGNITOISE N° EQ : 7 MAT : B21  
CAPITAINE : CHATELAIN Jean N° LIC : 7951

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	HABIBAN	Maricéc	11310
	BARTHOLOME	Christiane	8332
	HENIN	Marilthe	8966
V2	MERTES	Patrick	4231
	BERTHOLET	Hubert	9994
	VANSPITAE	Armand	8064
V3	CHATELAIN	Jean	7951
	BOILENS	Jenny	8047
	LEONIS	Jean-Jacques	8748

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

/	/	/	/
/	/	/	/
/	/	/	/

Remarques : ..... R.A.S. ....

Signature capitaine visite :

Signature capitaine visiteur :

**EN IMPRIME SVP !**

**TOUR 1**

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
7	1	L1/V1	13 / 10
8	2	L2/V2	11 / 13
10	3	L3/V3	10 / 13

HEURE : 15h50

**TOUR 2**

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
8	2	L1/V3	10 / 13
10	3	L2/V1	5 / 13
7	1	L3/V2	13 / 5

HEURE : 17h25

**TOUR 3**

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
10	3	L1/V2	5 / 13
7	1	L2/V3	13 / 10
8	2	L3/V1	13 / 2

HEURE : 17h30

**TOTAL DES VICTOIRES**

VISITE	VISITEUR
11	5

# C.H.P.L.



DATE : 30.12.2019 DIVISION : 10  MERCREDI  VENDREDI

VISITE : R.P.C. LA HOISSON - N° EQ : 4 MAT : 693  
CAPITAINE : LEDOUPPE GILBERTE N° LIC : 5691

**EN IMPRIME SVP !**

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	LEDOUPPE	GILBERTE	5691
	FAIRON	MARCELLE	8598
	GEASAS	GIOIFANNI	5835
L2	DACZKIEWICZ	STEFAN	8600
	SIAET	EMMA	6529
	NOEL	ROBERT	6525
L3	DACCARDO	CALOGEMO	4633
	DALLACOTE	CATHERINE	9390
	DATHIS	MARCELLE	3619

**TOUR 1**

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
7	1	L1/V1	13 / 10
8	2	L2/V2	11 / 15
10	3	L3/V3	10 / 15

HEURE : 15h30

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

/	/	/	/
/	/	/	/
/	/	/	/

**TOUR 2**

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
8	2	L1/V3	10 / 13
10	3	L2/V1	5 / 12
7	1	L3/V2	15 / 5

HEURE : 17h30

VISITEUR : BLEGNITOISE N° EQ : 7 MAT : B21  
CAPITAINE : CHATELAIN Jean N° LIC : 7951

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	HABRAN	Mariee	11310
	BARTHOLOME	Christiane	8332
	HENIN	Marilte	8966
V2	MERTES	Patrick	4231
	BERTHOLET	Hilbert	9994
	VANSPITAEEL	Armandol	8664
V3	CHATELAIN	Jean	7951
	BOILLENS	Vienmy.	8047
	LOONIS	Jean-Jacques	2748

**TOUR 3**

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
10	3	L1/V2	5 / 13
7	1	L2/V3	13 / 10
8	2	L3/V1	13 / 2

HEURE : 17h30

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

/	RENARA	Marie Josee	4163
/	/	/	/
/	/	/	/

**TOTAL DES VICTOIRES**

VISITE	VISITEUR
11	5

Remarques : R.A.S.

Signature capitaine visité :

Signature capitaine visiteur :

Cher Secrétaire Provincial,  
Cher Fabrice,

Comme discuté précédemment, nous confirmons que suite à des travaux de maintenance effectués sur la Cabine Haute Tension ce mercredi 18/12, nous n'aurons techniquement pas la possibilité d'utiliser notre boulodrome.

En cas de remise à cette date d'une rencontre C.H.P.L. +50 ans, nous tenions à vous informer tôt assez, que nous ne pourrions pas bénéficier de nos installations et nous devrions donc trouver une solution ultérieurement afin de recevoir nos hôtes comme il se doit.

D'avance merci pour votre compréhension.

Sportivement.

Le Comité.

# C.H.P.L.

15-11-2019



DATE : 08.11.2019 DIVISION : 8 .....  MERCREDI  VENDREDI

VISITE : SPA N° EQ : 2 MAT : B12  
CAPITAINE : DEJALIT BARBARA N° LIC : 5251

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	NOVAK	AUTOU	14009
	ETIENNE	NICOLAS	9246
	HANDEL	DONNIQUE	3094
L2	DAVID	ELISA	2314
	DAVID	FABIAN	10442
	NOVAK	NICHAL	14549
L3	PLUNUS	CLAIRE	5908
	SCHAFFRAN	MARINA	5390

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

	DEJALIT	BARBARA	5251
L1	G. PIGNARD	RICHARD	1446
	PLUNUS	RENE	8800

VISITEUR : VOTEM N° EQ : 8 MAT : B05  
CAPITAINE : BEETS MONIQUE N° LIC : 4882

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	POPS	BERNARD	13735
	VANLIERDE	ALAIN	4890
	BEETS	MONIQUE	4882
V2	BERTIER	YEAM. MARC	317
	REQUILIZ	CHRISTIANE	307
	BELDE	RENE	293
V3	BILLON	YACQUES	13163
	BONHOMME	WALTER	2484
	ARGENTO	ALFONSO	7555

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

V2	DUPUIS	LUC	8981
V3	DELIEGE	VERONIQUE	8980
V1	DUPONT	MARIE-LOUISE	3291

Remarques : .....

Signature capitaine visité : *[Signature]* SPA 2 A S  
Signature capitaine visiteur : *[Signature]*  
1) Pas de L3  
2) L3 gagne 3 match à 2 femmes ??

EN IMPRIME SVP !

TOUR 1

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
4	2	L1/V1	8 13
5	2	L2/V2	13 2
6	3	L3/V3	13 8

HEURE : 20h49

TOUR 2

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
5	2	L1/V3	13 5
6	3	L2/V1	13 3
4	2	L3/V2	13 6

HEURE : 20h50

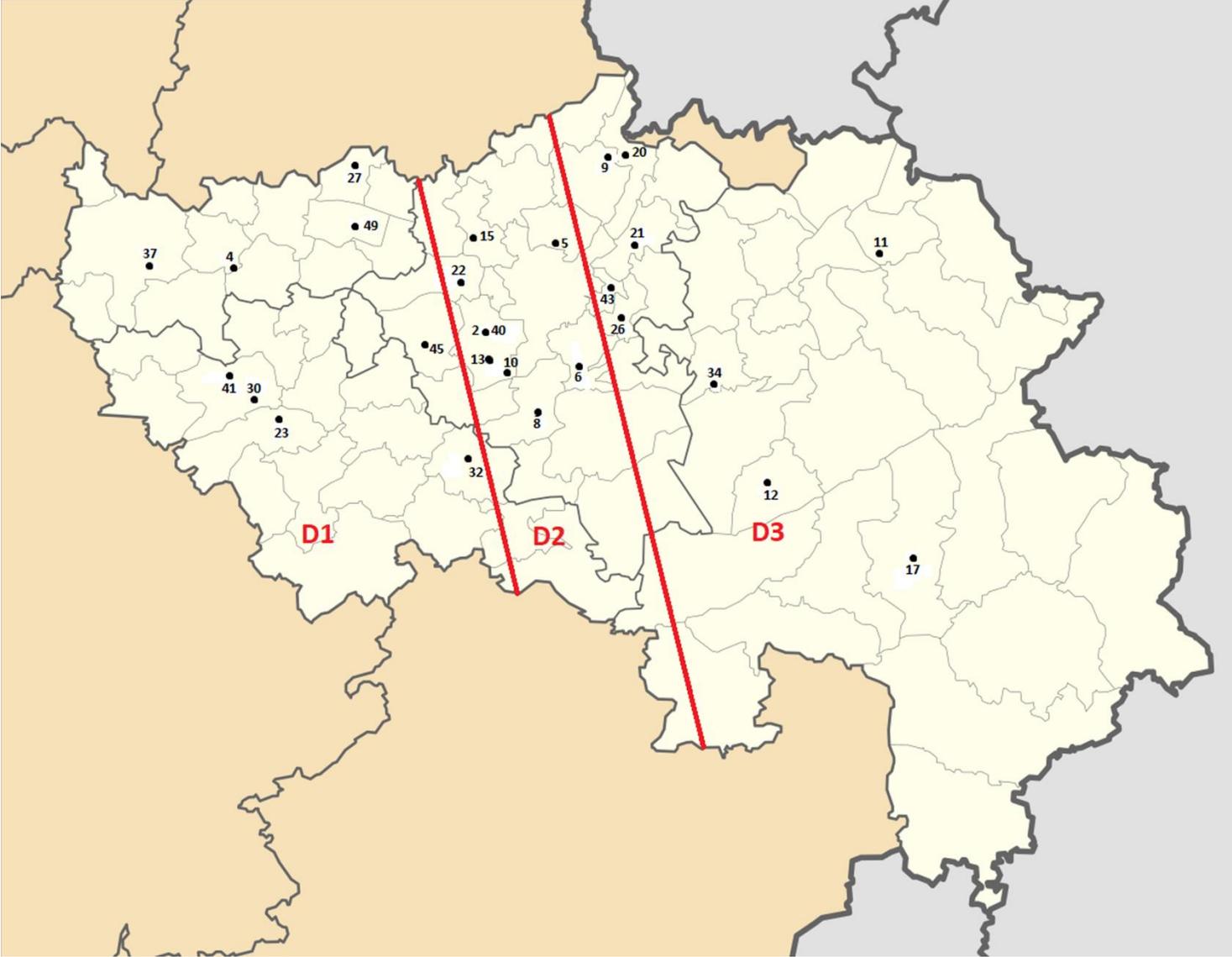
TOUR 3

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
6	3	L1/V2	13 4
4	2	L2/V3	13 0
5	2	L3/V1	13 4

HEURE : .....

TOTAL DES VICTOIRES

VISITE	VISITEUR
8	1



<b><u>Composition des Districts Provinciaux</u></b>		
<b><u>District 1</u></b>	<b><u>District 2</u></b>	<b><u>District 3</u></b>
B04 - Marius Petank's Club d'Omal	B02 - Pc Capri	B09 - PC La Boule d'Aaz Haccourt
B23 - Royal PC Huy	B05 - PC La Boule Vottemoise	B11 - PC TIVOLI
B27 - PC Oreya	B06 - Royal PC Embourg	B12 - Royal PC Spa
B30 - Royal PC Wanze	B08 - PC Esneux	B17 - PC Malmedy
B32 - La Boule Anthisnoise	B10 - PC La Rose Rouge	B20 - PC La Fanny Visétoise
B37 - PC Carreau Hannutois	B13 - PC Bon Accueil Sérésien	B21 - PC La Blegnytoise
B41 - PC Moha	B15 - PC Les Lauriers	B26 - PC La Romséenne
B45 - PC Les Boutons d'Or	B22 - C.P.G.H.	B34 - PC La Fanny Pepinster
B49 - PC Le Muguet Laminois	B40 - PC Mabotte	B43 - Royal PC La Moisson

## Tour cyclique des compétitions provinciales

	E.C.P.D. et C.P.D.	E.C.P.T. et C.P.T.	E.C.P.I.	C.P.I. + 48/50 ans	C.P.D. + 48/50 ans	C.P.D. Vétérans	C.P.D.Mix	C.P.T.Mix	Finale Coupe
2020	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3
2021	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2
2022	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1
2023	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3
2024	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2
2025	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1
2026	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3
2027	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2
2028	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1	District 2	District 3	District 1

E.C.P.D. : Elimatoire Championnat Provincial Doublettes  
 C.P.D. : Championnat Provincial Doublettes  
 E.C.P.T. : Elimatoire Championnat Provincial Triplettes  
 C.P.T. : Championnat Provincial Triplettes  
 E.C.P.I. : Elimatoire Championnat Provincial Interclubs  
 C.P.D. Vétérans : Championnat Provincial Doublettes Vétérans  
 C.P.D. + 48/50 ans : Championnat Provincial Doublettes des + 48/50 ans  
 C.P.I + 48/50 ans : Championnat Provincial Interclubs des + 48/50 ans  
 C.P.D.Mix : Championnat Provincial Doublettes Mixtes  
 C.P.T.Mix : Championnat Provincial Triplettes Mixtes  
 Finale Coupe : Journée Finale de la Coupe Provinciale ( en salle )

MOIS	DATE	PRECISIONS	ATTRIBUES	Province de Liège	TOUR DE ROLE
A V R I L	vendredi 10	Pâques	International Juniors		T.P.C. VEZON
	samedi 11				
	dimanche 12				
	samedi 18		CFD Jeunes		PROVINCE DE HAINAUT
	dimanche 19				
	samedi 25				
dimanche 26			EPCBI	E.C.P.I (District 3)	CHAQUE PROVINCE
M A I	vendredi 1	Fête du Travail	EPCBD	E.C.P.D (District 1)	CHAQUE PROVINCE
	samedi 2				
	dimanche 3		EPCBT	E.C.P.T (District 2)	CHAQUE PROVINCE
	samedi 9				
	dimanche 10				
	mercredi 13		CFI Vétérans		PROVINCE DE Luxembourg
	samedi 16				
	dimanche 17		CFD	Liège	PROVINCE DE LIEGE
	jeudi 21	Ascension	CB Jeunes		PROVINCE DE HAINAUT
	samedi 23				
	dimanche 24		CFT		PROVINCE DE HAINAUT
	mercredi 27			C.P.D. Vétérans (District 3)	
	samedi 30				
	dimanche 31	Pentecôte			
J U I N	lundi 1				
	samedi 6				
	dimanche 7		CBD		WEST-VLANDEREN
	mercredi 10		CBI Vétérans	Liège	PROVINCE DE LIEGE
	samedi 13				
	dimanche 14			C.P.D.Mix (District 1)	
	samedi 20				
	dimanche 21		CFD Mixtes		PROVINCE DE BWBC
	mercredi 24			C.P.D. + 48/50 ans (District 2)	
	samedi 27				
dimanche 28		CBT		PROVINCE DE NAMUR	
J U I L L E T	samedi 4		National de Lumen		
	dimanche 5				
	samedi 11				
	dimanche 12				
	samedi 18				
	dimanche 19				
	mardi 21	Fête Nationale			
	jeudi 23				
	vendredi 24		Coupe d'Europe des Clubs National de Herstal		
	samedi 25				
	dimanche 26				
vendredi 31					
A O U T	samedi 1		National les Crayats ?		
	dimanche 2				
	samedi 8				
	dimanche 9				
	vendredi 14		National Les Crayats ?		
	samedi 15	Assomption			
	dimanche 16				
	vendredi 21		National de Tournai		
	samedi 22				
	dimanche 23				
samedi 29					
dimanche 30					
S E P T E M B R E	mercredi 2			C.P.I. + 48/50 ans (District 1)	
	samedi 5				
	dimanche 6		CFI		PROVINCE DE NAMUR
	samedi 12				
	dimanche 13			C.P.T.Mix (District 2)	
	samedi 19				
	dimanche 20		CBI		ANTWERPEN
	samedi 27				
dimanche 28					

<h1>TO DO LIST</h1>				
<i>CATEGORIE</i>	<i>TO DO</i>		<i>REMARQUE</i>	<i>ACTION</i>
	* Révisions Régionales	<b>A TRAITER</b>	*Trop grand déséquilibre entre les régionales (Nord et Sud ?)	
	Vu le déséquilibre des régionales en ce qui concerne les attributions des championnats provinciaux, une répartition plus équilibrée doit être effectuée. Cette répartition se fera en "DISTRICTS" ou "ZONES" à revoir en fonction des situations géographiques des clubs. Actuellement les régionales sont réparties comme suit : <b>RH</b> : B04 - B23 - B27 - B30 - B37 - B41 - B49 <b>RLS</b> : B06 - B08 - B12 - B17 - B26 - B34 - B43 - B11 - B32 <b>RLN</b> : B02 - B05 - B10 - B13 - B15 - B20-B22 - B40 - B45 <b>RBM</b> : B09 - B21			
	Création d'un fichier reprenant toutes les dérogations des clubs	<b>TRAITE</b>	La mise à jour de ce fichier sera réalisée pour tous les clubs en réunion d'information CHPL de juin 2019. -> redemander à tous les clubs qui désirent une dérogation (sauf ceux déjà repris en Annexe 2)	- Fichier créé et publié en ligne sur le site de province (Menu C.H.P.L.)
	<b>Point clos : toutes les dérogations sont publiées en ligne sur le site de province</b>			
	Suite aux derniers événements, ne faudrait-il s'aligner sur la FBFP concernant la somme des dépenses maximales autorisées pour un responsable de province détenteur d'une carte bancaire mais aussi d'avoir l'autorisation du C.E.P. ou du moins les autorisations des Présidents et du trésorier ?	<b>REFLEXION</b>	Alignement sur les statuts de la FBFP par la publication dans le R.O.I. de province d'un article stipulant une dépense maximale de 500€ pour les administrateurs, détenteurs de la carte bancaire. Pour l'instant, seuls les trésorier et Président de province détiennent une carte. Toute dépense supérieure à la somme fixée devra faire l'objet d'un point à l'OJ d'une séance CEP pour approbation.	- A rediscuter et à réaliser ?
	<b>Forfait maximum à ne pas dépasser à fixer avec le trésorier. Pour l'instant, seuls les "trésorier et Président de province" détiennent une carte. Voir quelle procédure mettre en place.</b>			
<b>Admin.</b>	Le vérificateur aux comptes FBFP désigné par la province Vérificateur aux comptes province Mandats des administrateurs	<b>A PREVOIR POUR AAO 2020</b>	A prévoir pour AAO 2020	- Liste des vérificateurs aux comptes de province (dates des mandats de 3 ans + dates réélections) publiée sur le site de province (menu "Comité")  - Liste des vérificateurs aux comptes F.B.F.P. (dates des mandats de 2 ans + dates réélections) publiée sur le site de province (menu "Comité")
	Pas de sortie d'administrateurs provinciaux en 2020. Pas de sortie des vérificateurs aux comptes provinciaux en 2020. Pas de sortie des vérificateurs aux comptes FBFP en 2020. Informez Eric Melin, Vandevende Francis et Albert Masson qu'un compte-rendu de la vérification des comptes provinciaux devra être adressé au C.E.P. avant l'AAO du 25 janvier 2020.			
	Récompenses lors de l'AAO 2020	<b>A TRAITER</b>	Prévoir tableau avec tous les champions fédéraux et de Belgique en vue de l'AAO de janvier 2020 Discussion pour récompenses podium CE et CM	
	Les tableaux des récompenses pour les CF, CB et CE ont été transmis par le secrétariat au trésorier. Pour les mineurs d'âge (Bons Decathlon) - CF 30€ - CB 50€ - CE et CM (podium) suivant décision CEP novembre 2019			
	Mandat pour plus de 2 administrateurs de province (administrateur(trice) empêché(e) A prévoir pour la prochaine AG Annuelle	<b>A TRAITER</b>	Une demande doit être adressée au CEP	
	Prévoir lors de la prochaine AAO, la possibilité de permettre à un club de présenter un 3 <sup>ème</sup> administrateur de province pour autant que des places soient disponibles parmi les 13 sièges prévus au Comité Exécutif. Dans ce cas et si la motion est votée en AAO, effectuer la modification au R.O.I. de province			

# TO DO LIST

<i><b>CATEGORIE</b></i>	<i><b>TO DO</b></i>	<i><b>REMARQUE</b></i>	<i><b>ACTION</b></i>	
<b>C.H.P.L.</b>	Transmission FDM Bpost	<b>A TRAITER</b>	Bpost prévoit soit pour début 2020 ou mars 2020 l'envoi du courrier seulement 2 * semaine. Un changement de réglementation est nécessaire.	
	<p>A partir de mars 2020, bpost limitera la distribution des lettres affranchies avec un timbre normal à raison de deux fois par semaine.            En revanche, le courrier timbré « prior », les colis et les journaux continueront à faire l'objet d'une distribution quotidienne.            Bpost a précisé sur les ondes radio et dans les journaux que la distribution de lettres affranchies avec un timbre normal devrait avoir lieu le <b>lundi</b> et le <b>mercredi</b>. (affaire à suivre)            Si tout cela se confirme, une adaptation du règlement CHPL devra être effectuée pour la prochaine saison : actuellement, les FDM devaient parvenir pour le jeudi en 8 matin au plus tard.            Il faudra adapter le règlement en jeudi en 15 (2<sup>ème</sup>) jeudi qui suit la semaine des rencontres au plus tard)</p>			
	la compétition est réservée uniquement aux licenciés A (à ajouter au règlement)	<b>A TRAITER</b>	la compétition est réservée uniquement aux licenciés A (à ajouter au règlement) * à ajouter dans un tableau Excel pour présentation aux clubs lors de la réunion d'informations CHPL	
	<p>Actuellement, rien n'est précisé dans le règlement CHPL concernant les types de licences pouvant participer au CHPL.            Il faut ajouter au règlement, compétition réservée uniquement aux licenciés A.</p>			
	Prévoir un vademecum (condensé du règlement) pour les capitaines d'équipes participant au CHPL	<b>A CRÉER</b>	Vade mecum des règles sportives sera créé et présenté en séance d'informations CHPL de juin 2019. Prévoir une réunion entre président et/ou Commission CHPL.	
	<p>Un règlement à l'usage des joueurs va être rédigé par le P.S. et le secrétaire. Ce Vade mecum ne reprendra uniquement que les règles sportives.</p>			
	Conséquence quand 3 clubs se retrouvent avec 2 équipes dans la même divisions	<b>A TRAITER</b>	Dans ce cas, J 1 et J10 (A/R) pour les clubs qui ont 2 équipes dans même divisions	
	<p>Actuellement, si un ou 2 club(s) aligne(nt) 2 équipes --&gt; pour des raisons d'équité sportive, les matchs A/R se jouent en J1 &amp; J2            Nous risquons très rapidement de nous retrouver face à un problème 3 clubs aligneront 2 équipes. Il sera dès impossible d'établir le calendrier.            En conséquence, il serait souhaitable, dès la saison 2020-2021 que les rencontres (toutes) A/R se jouent en J1 et J10            De plus, le travail de préparation des calendriers sera moins fastidieux et facilitera la tâche des responsables qui pourront d'avantage s'attacher aux desideras des clubs.</p>			
	Fiche technique de contrôle d'un club	<b>A TRAITER</b>	création d'une fiche technique de contrôle des installations d'un club	
	<p>Le secrétaire préparera une fiche technique de contrôle pour l'inspection des nouvelles installations d'un club. Cette fiche technique sera soumise en CEP pour approbation.</p>			
	Règlement (remise générale)	<b>A TRAITER</b>	Créer un article traitant des dates de remise des matchs du CHPL (Mer ou Ven) * à ajouter dans un tableau Excel pour présentation aux clubs lors de la réunion d'informations CHPL	
	<p>Actuellement, une remise du mercredi ou du vendredi a lieu le premier mercredi ou vendredi qui suit la fin du 1<sup>er</sup> tour (c'est ce qui est prévu au règlement...)            Or, en décembre et avant les fêtes, le premier match retour a lieu ! Ne faudrait-il pas prévoir une ou deux journées de remises en fin de 1<sup>er</sup> tour ?            Si une demande en était faite, en cas d'impossibilité de disputer la rencontre à une des dates fixées de remise, il faudrait dans tous les cas que les 2 clubs trouvent un accord et que cette rencontre se déroule avant la date de remise.</p>			
	Règlement	<b>A TRAITER</b>	art 1.3.8 --> enlever la date de remise de prix (obsolète) * à ajouter dans un tableau Excel pour présentation aux clubs lors de la réunion d'informations CHPL	
<p>Il est toujours prévu à l'art 1.3.8 du règlement CHPL, une date de remise de prix. Depuis quelques années, cette remise de prix n'a plus lieu.            --&gt; A enlever du règlement</p>				

<b><i>TO DO LIST</i></b>				
<b><i>CATEGORIE</i></b>	<b><i>TO DO</i></b>		<b><i>REMARQUE</i></b>	<b><i>ACTION</i></b>
	Commande 6000 exemplaires feuilles de matchs pour saison 2020-2021 à 2022-2023 inclus.	<b>EN COURS</b>	Prendre contact avec : INSTITUT DON BOSCO rue des Wallons, 59 4000 LIEGE Tel : 04/229.78.73 Mr CLOJANS Gsm : 0478/32.07.03 Email : cjosjean@dbl.be	
	6000 feuilles de matchs ont été commandées par le secrétaire provincial le 08/10/2019. Reprise de contact avec le responsable DON BOSCO mi-février 2020			
	Beaucoup de clubs jouent pour l'argent au point de réinscrire une équipe qui évoluaient dans une division supérieure à un niveau inférieur la saison suivante. Dès lors, pourquoi ne pas supprimer les primes octroyées aux équipes à l'issue du championnat ?(en ne demandant par exemple que 10€ d'inscription par équipe engagée)	<b>A DISCUTER</b>	Proposition de Luc Mutsers	
	Actuellement, le national est régit de cette façon (plus de frais d'inscription et plus de récompenses). Au niveau fédéral, les clubs cotisent toujours pour participer au championnat d'hiver et reçoivent une prime en fonction de leur classement. La FBFP veut aussi uniformiser au niveau fédéral. Si le fédéral s'aligne sur le national, l'uniformisation au niveau provincial devra sans aucun doute être de mise --> en attente de décision FBFP			

<b><i>TO DO LIST</i></b>				
<b><i>CATEGORIE</i></b>	<b><i>TO DO</i></b>		<b><i>REMARQUE</i></b>	<b><i>ACTION</i></b>
<b><u>C.P.</u></b>	Achat de trophées pour la prochaine saison d'été 2020	<b>A FAIRE</b>	Le Président de province se charge de faire l'inventaire des trophées encore en notre possession et commandera les trophées nécessaires.	
	<p>Le Président de province se charge de l'inventaire et de l'achat des trophées pour la saison Eté 2020.                      Le P.S. propose l'achat de trophées un peu plus important. Les trophées actuels sont trop petits lui semble-t-il.                      Quelques euros supplémentaires par trophée ne ruineront pas la province et ce d'autant plus que le trésorier a informé lors d'un CEP que des dépenses devaient être effectuées au profit des licenciés liégeois.                      Le Président de province suggère également l'achat de bouchons personnalisés (province de Liège) pour offrir au champions provinciaux.</p>			
	Suppression 2ème catégorie	<b>A TRAITER</b>	Possibilité pour le club d'organiser un connexe	
	<p>Proposition de suppression de la 2<sup>ème</sup> catégorie et possibilité pour le club d'organiser un connexe.                      Conséquences : diminution du droit d'exploitation à prévoir (de 1,30€ à 1€)                      Déroulement du connexe et bureau à charge du club organisateur                      Charge de travail diminuée pour les administrateurs de province (plus de tirage de numéro d'emplacement dans les grilles)</p>			
	CP Interclubs + 48/50 ans	<b>A TRAITER</b>	Création en 2020 d'un CP +48/50 ans	
	CP Jeunes	<b>A TRAITER</b>	Idee collégiale CEP	
	Cp Tête à Tête	<b>A TRAITER</b>	Reprise d'un CP Tête à Tête (idée émise par le P.A.)	
	<p>Une date se dégage sur proposition du P.S. : le dimanche 28 septembre 2020. (voir proposition de grille CEP novembre 2019)                      Une seule de ces organisations pourra se dérouler. A déterminer obligatoirement en CEP de décembre 2019 !                      Si le CP Interclubs 48/50 ans qui pourrait amener beaucoup d'amateurs est choisi, le P.S. propose qu'il se déroule avec 6 joueurs en doublettes</p>			
	ECPD & ECPT	<b>A TRAITER</b>	Dissociation des ECPD et ECPT avec CP D & CPT dès 2020	
	<p>Selon le P.S. si un connexe est organisé lors des CP's (plus de 2<sup>ème</sup> catégorie), cette dissociation n'a plus lieu d'exister</p>			
	Mise à jour Règlements CP 2020 et Formulaires en ligne	<b>A TRAITER</b>	A effectuer par le secrétaire. Vérification par PS et Secrétaire Planifier rencontre entre secrétaire & PA --> 1ere semaine de janvier.	
<p>En fonction des décisions prises pour les CP's été 2020 et du calendrier fédéral dont nous n'avons pas encore la version définitive, le P.S. et le secrétaire se chargent de la mise à jour des règlements et des formulaires en ligne.                      Prévoir une rencontre à la mi-janvier afin d'être soumis en CEP avant l'ouverture des CP's 2020.</p>				

<b><i>TO DO LIST</i></b>				
<b><i>CATEGORIE</i></b>	<b><i>TO DO</i></b>		<b><i>REMARQUE</i></b>	<b><i>ACTION</i></b>
<b><u>CCFJ</u></b>	Revoir budget stage fédéral jeunes (JL Gerard)	<b>A TRAITER</b>	Ce point fait partie d'un article du R.O.I. - F.P.J.L. et donc à traiter lors de la finalisation de ce R.O.I.	
	Réunion à prévoir avec FPJL suivant rapport PV CEP 07-2018 & création R.O.I. FPJL	<b>A TRAITER</b>	Dès R.O.I - F.P.J.L. finalisé, prévoir une réunion avec Jean-François STREEL et les Présidents de province pour mise en fonction de la Commission F.P.J.L. Fixer une date de réunion avec le représentant FPJL (STREEL JF)	
	R.O.I. à créer pour FPJL	<b>EN COURS</b>	Travail à réaliser par Président administratif Travail à présenter en C.E.P..	
	Candidature FPJL Bryan BOUTTE	<b>A SUIVRE</b>	Vu que la candidature à un poste au sein de la F.P.J.L. doit dorénavant être proposée par le club, cette candidature est à réintroduire. En informer Jean-François STREEL. Un appel à candidatures sera d'actualité dès la mise en place du nouveau R.O.I - F.P.J.L.	
<i>Tous ces points de la CCFJ seront traités lorsque le R.O.I sera établi et qu'une rencontre aura eu lieu avec les responsables des jeunes qui actuellement ne donnent aucun signe de vie !</i>				
<b><u>COUPE</u></b>	Rencontrée volontairement non-jouée	<b>A TRAITER</b>	Ajouter ce point au règlement au cas où un rencontre programmée ne serait pas jouée par les clubs mais réception de la FDM -> faux -> conséquences financières et sportives pour le club et pour les capitaines d'équipes ayant signés la FDM -> conséquence CD pour faux	
	<i>Afin de pouvoir pallier à ce problème, le règlement devra être adapté. Le P.S. suggère de contrôler (par région et au hasard) quelques rencontres de coupe. Pour ce faire, les déplacements <u>d'un administrateur mandaté</u> seront pris en charge par la province.</i>			
<b><u>SPORTIF GENERAL</u></b>	Listing des punis - province de Liège	<b>A TRAITER</b>	Les clubs doivent être informé des sanctions infligées aux joueurs liégeois. Dès lors, il faut envoyer un courriel aux secrétariats avec les noms, n° de licence et peine reçue par chaque joueur.	
	<i>A ce sujet, la FBFP précise que cette liste ne peut être ni affichée ni diffusée (voir nouvelle réglementation RGPD concernant les informations à caractère personnel) Elle ne doit être accessible qu'aux responsables des clubs qui gèrent les inscriptions aux différents tournois ou compétitions amicales ou officielles. Pour rappel, les suspendus ne peuvent participer qu'aux entraînements de et dans leur club.  <u>Toutes ces importantes informations ont été transmises aux clubs lors du dernier envoi de la liste des punis (au 8/11/2019)</u></i>			